



CHÊNELET
Développement

Certificat de Qualification Professionnelle Salarié(e) Polyvalent (e)

*Formation certifiée par Chantier École
Non reconnue au RNCP- RS*

Niveau préalable requis	Pas de niveau spécifique
Public concerné	Salariés polyvalents occupant un emploi dans un atelier chantier d'insertion
Durée	299 heures minimum, soit 43 jours
Dates	En fonction des sorties et entrées. Nous contacter pour tout renseignement sur le calendrier des sessions
Lieu horaires	Formation en intra entreprise (<i>lieu de l'entreprise</i>) Horaires de l'entreprise
Accessibilité aux personnes handicapées	Evaluation individuelle de la capacité à intégrer la formation
Tarifs Financements	Nous contacter ou se renseigner auprès de l'OPCO UNIFORMATION
Modalités	Formation réalisée <ul style="list-style-type: none">- en présentiel- pendant le temps de travail
Les intervenant(e) (s)	Intervenants professionnels du domaine.

Description de la formation :

Le Certificat de Qualification Professionnelle "salarié polyvalent" de la branche des ACI est accessible à tous les salariés polyvalents dont les structures relèvent de la branche ACI et souhaitant faire reconnaître leur maîtrise d'un socle de compétences en matière de savoirs de base, savoir être, savoirs procéduraux et professionnels liés à une situation de production.

Objectifs :

- Développer les compétences clés des salariés,
- Sensibiliser et former les salariés aux technologies de l'information et de la communication,
- Renforcer la prévention des risques, la santé et la sécurité aux travail,
- Acquérir de manière continue des capacités et compétences professionnelles liées au support de production du chantier d'insertion,
- Intégrer une période d'immersion en milieu professionnel afin d'être évalué et de développer un réseau d'entreprise.

Contenu:

Module 1 : Les compétences clés (*savoirs de base, comportements attendus en entreprise*)

- Définition du projet professionnel,
- Techniques de recherche d'emploi (rédaction et mise en forme d'une candidature, lettre de motivation, organiser ses recherches...),
- Techniques de communication orale (Simulation d'entretien d'embauche, organiser sa prestation ..),
- Connaissance des droits du salarié,
- Repérage dans l'espace, le temps,
- Utilisation des mathématiques en situation professionnelle.

Module 2 : Les techniques de l'information et de la communication

- Appropriation et utilisation usuelle de l'outil informatique,
- Navigation sur internet , recherche d'emploi, tâches administratives,
- Connaissance des droits et des règles d'usage sur l'internet.

Module 3 : La sécurité au travail

- Connaissance et repérage des risques dans une situation de production,
- Participation à la prévention des risques dans sa situation de travail.

Dans le cadre du module de compétences "développer la sécurité au travail" le salarié bénéficiera de la formation SST (Santé, sécurité au Travail). Une certification sera délivrée sous le contrôle de l'I.N.R.S.S.

Module 4 : Réalisation des tâches professionnelles d'un métier

- Validation de compétences professionnelles décrites dans un référentiel de métier (Equipier autonome de production industrielle, assistante administrative, assistante comptable, agent de propreté et d'hygiène...) définies selon les supports de production,
- Mise en œuvre des compétences professionnelles de base (respect des consignes de travail, d'un mode opératoire.

Préparation à l'examen

- Accompagnement à la rédaction du dossier preuve.
- Préparation pour le passage devant le jury.

Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour ancrer les apprentissages,
- Des temps de formation en situation de production,
- Des temps de formation en salle,
- Une période d'immersion en entreprise,

Les moyens pédagogiques:

- Salles de formation équipées pour utilisation de supports pédagogiques classiques et numériques,
- Livrets de formation mis à la disposition des salariés,

- Fiches d'exercices portant sur des cas pratiques,
- Fiches techniques,
- Évaluations à partir de quiz, QCM,
- Multimédia: vidéo projecteur, ordinateur avec accès à internet, plate-forme e-learning,
- Supports de production adaptés et aménagés d'équipements selon le poste occupé par le salarié.

Modalités d'évaluation et d'examen

- Evaluation continue en début, milieu et fin de parcours des capacités et compétences à valider,
- La présentation d'un dossier preuve lors d'un entretien individuel devant un jury composé de professionnels et de l'organisme certificateur **Chantier École**,
- Une épreuve en situation de production.

Documents délivrés : Diplôme ou à minima une attestation de compétences.

Et après ?

Passerelles et poursuites possibles en formation:

- Possibilité d'orientation vers un TPM Équipier(ère) Autonome de Production Industrielle ou TPM " Conducteur(trice) d'Équipements Industriels dans le cadre du contrat de travail au sein du Chenelet,
- Accessibilité à une formation selon le projet professionnel défini.

Dans quelles entreprises ?

Le titulaire du CQP salarié polyvalent est en mesure d'intégrer n'importe quel type d'entreprise: TPE, PME, PMI, grandes entreprises sur le domaine de compétences professionnelles attestées où les compétences clés certifiées sont nécessaires après une adaptation au poste de travail et un éventuellement temps de professionnalisation.